



AMa

DECISION N° 326

COMMANDE PUBLIQUE - autres contrats

« Société FINANCE ACTIVE - CONTRAT OPTIM Aides et Subventions »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat Optim Aides et Subventions proposé par la société Finance Active,

Le Maire,

DECIDE

De signer le contrat n° 70281 avec la société Finance Active pour la souscription à l'offre OPTIM Aides et Subventions permettant aux collectivités de connaître et mobiliser les aides et subventions auxquelles elles auraient accès.

Ce contrat est souscrit pour une durée de 3 ans à compter de la transmission des codes d'accès, pour un montant de 1500 € HT soit 1800 € TTC pour la mise en service, et 4250 € HT soit 5100 € TTC par an pour les droits d'accès au 1^{er} janvier 2025.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Pompey, le 19 juillet 2024

Le Maire



Laurent TROGRILIC

Publié électroniquement ou notifié le 19/07/24
Transmis à la Préfecture le 19/07/24